

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 décembre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Eric DIARD représenté par Renaud MUSELIER - Patrick MENNUCCI représenté par Bernard MOREL - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Martine VASSAL représentée par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 004-2372/10/BC

■ Approbation d'une convention avec les Editions Recherches

DITRAAG 10/5584/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le G.A.R.T, auquel Marseille Provence Métropole adhère et verse une cotisation annuelle, souhaite éditer un ouvrage intitulé « Atlas du Tramway dans les villes françaises ». Le livre, conçu et rédigé par un architecte urbaniste chercheur, est en cours de finalisation. Marseille Provence Métropole a collaboré à son écriture en présentant un article sur le tramway à Marseille. Il est édité par les Editions Recherches.

Cet ouvrage est soutenu par le G.A.R.T. dans la mesure où il n'existe à ce jour, aucune présentation précise de l'ensemble des réalisations de « tramway à la française ». Il s'appuie, en effet, sur l'historique et la dimension politique des projets et met en lumière les caractéristiques techniques et urbanistiques de chacune des réalisations.

Dans cette mesure, Marseille Provence Métropole envisage de soutenir financièrement l'édition de cet ouvrage en octroyant une subvention aux Editions Recherches. A cet effet, une délibération autorisant l'octroi de cette subvention est adoptée au Conseil de Communauté du 10 décembre 2010.

Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Décembre 2010

Il est prévu que l'octroi de cette subvention s'effectue dans le cadre d'une convention conclue entre Marseille Provence Métropole et les Editions Recherches. La convention précise les modalités de versement et d'utilisation de la subvention.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08 CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a décidé d'approuver la convention précisant les modalités de versement et d'utilisation de la subvention octroyée aux Editions Recherches afin de participer au soutien à l'édition de l'ouvrage intitulé « Atlas du Tramway dans les villes françaises ».

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée avec les Editions Recherches pour l'édition de l'ouvrage intitulé « Atlas du Tramway dans les villes françaises ».

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

**Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Décembre 2010**